



7.5

DEC_0049_2025

DÉCISION DU PRÉSIDENT

PARTICIPATION FINANCIÈRE "OPÉRATION RALLYE DES MÉTIERS"

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président ;

CONSIDERANT l'importance de soutenir les initiatives portant sur la découverte des métiers par les plus jeunes

CONSIDERANT l'importance de créer des rencontres entre les élèves et les entreprises compte tenu des perspectives de stages, qui interviennent dans leurs cursus de formation

Le Président décide de soutenir le Rallye des métiers, organisé par le collège Pierre et Marie CURIE et le Lycée Risle Seine, en aide au financement des frais de restauration, pour un montant de 500 €

Fait à Pont-Audemer, le 3 avril 2025

Le Président

Francis COUREL

